

OBJET BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2014  
REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

---

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel & commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte Administratif, soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un rapport / bilan d'activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe et qu'il vous est demandé d'approuver.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150627-15367-1A-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/07/2015

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET BILAN/ RAPPORT D'ACTIVITE 2014**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-67 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FIDJI Jean-Claude, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Economie Marchande/ Economie Solidaire, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(débat sans vote)**

Prend acte du rapport/ bilan d'activité 2014 de la Régie Marchés et Droits de Place.

DG/ Développement des Territoires  
DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE  
Régie Marchés et Droits de Place  
Affaire suivie par Valérie VLODY  
Tél. 0262.40.03.78

RAPPORT D'ACTIVITE  
DE L'EXERCICE

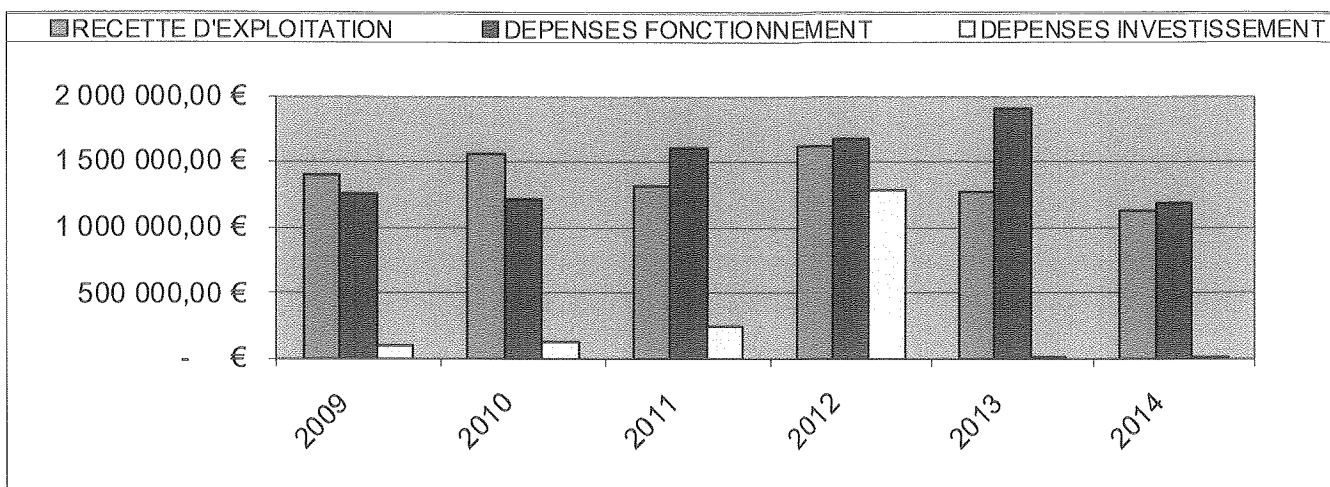
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal crée la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2014 se traduit par un déficit global de 18 668,13 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 1 032 446,85 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>EXERCICE 2013</b>			
Report à nouveau	371 194,59 €	679 920,39 €	1 051 114,98 €
<b>EXERCICE 2014</b>			
Recettes	42 603,46 €	1 133 022,97 €	
Dépenses	11 051,90 €	1 183 242,66 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 551,56 €</b>	<b>- 50 219,69 €</b>	<b>- 18 668,13 €</b>
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>402 746,15 €</b>	<b>629 700,70 €</b>	<b>1 032 446,85 €</b>

## I – Evolution d'activités sur les six dernières années



### Il fait apparaître :

▪ En recettes d'exploitation	1 133 022,97 €
▪ En dépenses d'exploitation	1 183 242,66 €
▪ En dépenses d'investissement	11 051,90 €

### En comparaison, l'exercice 2013 faisait apparaître :

▪ En recettes d'exploitation	1 278 267,12 €
▪ En dépenses d'exploitation	1 901 655,82 €
▪ En dépenses d'investissement	14 002,07 €

En 2014, les recettes d'exploitation ont diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 11 % de 2013 à 2014, contre une augmentation de 21 % de 2012 à 2013.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles diminué de 38 % de 2013 à 2014.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 21 % de 2013 à 2014.

## II - Pour l'année 2014, la Régie Marchés et Droits de Place a réalisé plusieurs actions.

### Petit Marché

Nous avons préparé en concertation avec les forains et les services de la Ville la réouverture du Petit Marché au public au mois de décembre. Un travail important de redéfinition des emplacements des forains sur le petit marché rénové a été mené avec la mise en place de nouvelles conventions d'occupation.

## Marchés forains

Nous avons poursuivi notre travail de réflexion sur la mise aux normes du marché forain des Camélias, en partenariat avec le Plan de Rénovation Urbaine.

Par ailleurs, un projet de déplacement du marché forain de la source a été mis à l'étude avec le souci de déplacer ce marché sur un espace aménagé protégé de la circulation et qui permette un accueil amélioré des clients et des espaces organisés pour les forains.

## Manifestations exceptionnelles

Il y a eu un développement des manifestations commerciales (braderie commerciale, journées commerciales). Le Service a également consolidé le marché de nuit. Une amélioration a été portée concernant les procédures de demande d'emplacement sur les manifestations exceptionnelles et sur le Domaine Public.